

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

ID : 001-200070118-20260120-DEC_26_09-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026-09 – Demande d'aide financière à l'investissement à la CAF dans le cadre des fonds locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de l'aide financière à l'investissement sur fonds locaux,

Considérant le besoin de l'Accueil de Loisirs VisioMômes d'installer un abri situé à l'entrée du portail,

Vu le devis de travaux de 6 585€ HT (soit 7 902€ TTC),

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 20 novembre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 2 634€ correspondant à 40% du coût hors taxe des travaux de l'abri de l'Accueil de Loisirs VisioMômes.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 20 janvier 2026

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
De la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX